

La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à ses citoyens de refuser massivement les travaux d'exploration minière pour respecter le « consensus social ».



La directive, très claire, sera envoyée dans les prochains jours aux résidents et propriétaires de terrain par lettre.

Dans cette communication, dont RueFrontenac a obtenu copie, le maire rappelle aux citoyens que le territoire est visé par la compagnie d'exploration Fancamp, qui a [survolé](#) le village de Fred Pellerin à la recherche de zinc et de cuivre pendant le weekend pascal.

La municipalité avait alors été submergée d'appels de citoyens inquiets et le conseil municipal avait répondu en adoptant à l'unanimité deux [résolutions](#) s'opposant à l'implantation de cette industrie dans le petit village à vocation touristique de la Mauricie.

Au cours des dernières semaines, le maire a également parlé avec le président de la compagnie Fancamp, Peter Smith, qui affirmait qu'il ne procéderait pas en périmètre [urbanisé](#) et qu'il allait plutôt privilégier les terres de la Couronne.

{photovault:photovault_library/originals/2011/05/10/ec1426f2bfb792fe60b010553ea602a.jpg|photo}

Le maire de Saint-Élie-de-Caxton, André Garant, demande à ses citoyens de respecter le consensus

Mais ce n'était pas assez pour rassurer le maire André Garant. « Ce n'est pas une question de garantie ou pas, on ne veut pas prendre de chances », a affirmé le maire en entrevue téléphonique avec RueFrontenac.

C'est pourquoi il s'apprête à envoyer une lettre d'information à chacun de ses citoyens.

Écrit par Jessica Nadeau

Mardi, 24 mai 2011 12:43 - Mis à jour Mardi, 24 mai 2011 13:14

« Le message est d'informer les gens, de leur dire leurs droits et jusqu'où ça peut aller, précise le maire Garant. Il faut qu'ils sachent bien à quoi s'attendre et on se devait de bien expliquer le rôle de chacun. La municipalité ne peut pas faire grand chose en ce moment et les propriétaires doivent être conscients de ce qui les attend s'ils acceptent. »

Droits et limites

Dans sa communication, le maire insiste sur la notion de consensus social et sur la limite des droits de chacun.

{photovault:photovault_library/originals/2011/05/10/ddbf31b2281d246ffcf0e61e2627f136.jpg|photo
Plusieurs citoyens de Saint-Élie se sont ouvertement déclarés contre toute forme d'exploration minière.

« La municipalité tient à vous informer que selon l'actuelle Loi sur les mines, le seul temps où un propriétaire peut exercer ses droits est avant l'exploration sur le terrain, alors qu'il peut refuser l'accès à sa propriété à une compagnie minière qui voudrait faire des forages d'exploration. Si une compagnie procède à des forages et trouve une quantité intéressante de minerai, elle a le droit d'exproprier le propriétaire du terrain pour en faire l'exploitation. »

Le maire demande également aux citoyens de faire de la surveillance sur le terrain et de déclarer immédiatement à la municipalité toute activité minière, que ce soit l'arrivée d'équipement de forage ou de la sollicitation.

Il offre même un exemple de lettre à envoyer à la compagnie pour les citoyens qui voudraient s'objecter aux travaux d'exploration sur leur propriété.

{photovault:photovault_library/originals/2011/05/10/0461a9ecc4dc78f80037d9ebf958e433.jpg|photo
La compagnie s'était engagé à ne pas procéder à l'intérieur du périmètre urbain, mais la municipalité

Cette lettre, calquée sur celle que les citoyens de [Saint-Camille](#) avaient envoyé à une autre compagnie il y a quelques mois, rappelle à la compagnie qu'en vertu de la Loi sur les mines un titulaire de claim ne peut accéder ou effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire du terrain.

Écrit par Jessica Nadeau

Mardi, 24 mai 2011 12:43 - Mis à jour Mardi, 24 mai 2011 13:14

« Par la présente, je tiens [...] à vous préciser, tant à vous qu'à quelque contractant que votre compagnie pourrait mandater pour le faire : aucune entente ou autorisation ne vous est donnée pour effectuer quelques travaux que ce soient sur ma propriété », peut-on lire sur ce modèle de lettre.

« Par conséquent, il vous est donc interdit, ainsi qu'à n'importe lequel de vos contractants, de pénétrer sur ma propriété de même que de me contacter pour en discuter. »

Des résultats dans trois semaines

Entretemps, le maire a identifié les terres de la Couronne à l'intérieur de la municipalité. Il n'en a répertorié que deux.

« Ça me surprendrait que ça tombe sur ces deux lots-là, il faudrait être bien malchanceux », affirme le maire qui précise qu'un projet chez les voisins n'aurait pas nécessairement moins d'impact. « On est prêt à collaborer avec nos voisins s'il y a lieu. »

D'ici trois semaines, les résultats des relevés héliportés effectués par la compagnie devraient être divulgués à la municipalité puisque la compagnie s'est engagée, selon le maire, à lui fournir les résultats. « Si les études ne sont pas concluantes, ça ne mènera à rien, conclut le maire. Mais au moins on n'aura pas pris de chances. »